

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20201207_02

Séance du 7 décembre 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de la convocation :
30 novembre 2020

**Date d'affichage
du compte rendu :**
11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Extension du restaurant périscolaire **Demande de subventions « Plan de relance » et DETR**

La capacité actuelle du restaurant périscolaire est insuffisante pour faire face à l'augmentation importante des besoins (jusqu'à 45 enfants pour une capacité de moins de 30).

Il est prévu une extension d'environ 40 m² à la place d'une partie du préau actuel, permettant ainsi de plus que doubler la capacité d'accueil.

Le SIDEDEC du Jura a été choisi en tant que maître d'œuvre sur ce projet.

Le chiffrage prévisionnel des dépenses est de 40 100 € HT :

Postes de dépenses	Budget (HT)
Plâtrerie peinture	3 700,00 €
Menuiseries alu	16 100,00 €
Chauffage ventilation	5 000,00 €
Electricité	4 000,00 €
Revêtement des sols	2 200,00 €
Mobilier et vaisselle	6 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	3 100,00 €
Total	40 100,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Cas de subventions État, Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
État (DETR)	25 %	10 025 €
Département du Jura	25 %	10 025 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	25 %	10 025 €
Autofinancement	25 %	10 025 €
		40 100 €

Cas de subventions Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
Département du Jura	33 %	13 366,50 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	33 %	13 366,50 €
Autofinancement	33 %	13 367,00 €
		40 100,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet d'extension du restaurant périscolaire et arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Florent Serrette.